

Contribution Fédération des acteurs de la solidarité
Groupe de travail EMPLOI FORMATION PROFESSIONNELLE et LINGUISTIQUE
Aout 2017

1. Diagnostic

L'emploi est la principale préoccupation des BPI mais c'est aussi la plus grande source d'insatisfaction. C'est généralement un public très motivé mais qui rencontre de nombreux freins. La plupart des BPI sont sur des **emplois précaires et très peu stables** ce qui s'explique par :

L'accès à l'emploi rendu plus difficile du fait d'une **pratique de la langue française limitée**, d'un niveau **d'éducation faible** pour de nombreux BPI, de **réseaux restreints**, de problème de **reconnaissance de diplômes** et/ou de l'expérience professionnelle antérieure, d'une **méconnaissance du système français** de recrutement, d'une **discrimination** des employeurs. **L'inadaptation de leurs compétences professionnelles** au contexte français est également source de difficultés d'accès à l'emploi et la durée **d'inactivité** due à leur parcours d'exil rend leur employabilité encore plus complexe.

Par ailleurs, la **perte du statut social**, la dévalorisation qui fait que les BPI sont amenés à accepter n'importe quel emploi même si celui-ci ne correspond ni aux aspirations de la personne, ni à ses qualifications, ni à ses expériences professionnelles antérieures impacte significativement sur la **santé mentale** de certains et peut alors ajouter un frein à la recherche d'emploi.

La **méconnaissance des relations employeurs/salariés**, des contrats et du droit du travail en France peut amener à des situations d'incompréhension et d'échec.

L'exploitation de ce public par des patrons peu scrupuleux malmène les BPI et ralentit leur parcours d'intégration.

L'urgence de l'emploi pour accéder au logement interrompt des parcours sécurisés ou universitaires pour ceux qui ne sont pas hébergés ou doivent quitter les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile dans des délais contraints.

Le **manque de cours de français** orienté sur le langage professionnel et la sous-utilisation des moyens d'immersion professionnelle défavorise les BPI.

Le défaut d'accès au logement ou l'accès à des hébergements précaires et temporaires ne favorisent pas l'accès à l'emploi.

Cependant, et de manière générale, les BPI sont la plupart du temps orientés sur l'emploi par Pôle Emploi alors que bien souvent les BPI ne sont pas prêts pour une démarche emploi et doivent d'abord faire l'apprentissage du français et traiter des droits sociaux, logement et santé. Une orientation sociale initialement serait plus pertinente mais il faut pour cela un diagnostic (pas toujours fait pour les BPI et rarement fait pour les BPI de PADA compte tenu des délais de sortie d'un mois) Pôle emploi n'est cependant pas outillé formé à l'accueil des BPI et ne propose pas de solution qui leur sont adaptés (formation de français notamment).

2. Dysfonctionnements

- Maitrise du français

Un bon niveau de français est indispensable pour accéder à la plupart des offres d'emploi ou formations professionnelles. Cependant on constate une offre peu diversifiée d'apprentissage de langue française et peu orientée vers le langage pratique, la conversation et la langue professionnelle. Pour les BPI sans abris, l'urgence est l'hébergement sans quoi l'apprentissage du français est difficile voire impossible.

Les jeunes allophones entre 18 et 25 ans sont privés de ressources. Sans ressource ils sont sans abri. Pourtant ils doivent apprendre très vite le français pour émarger sur un emploi ou une formation professionnelle, service civique ou garantie jeune, seule ressource financière et donc seule possibilité d'accès à un logement... les missions locales ont peu de solutions à offrir et ne sont pas toujours outillées pour accueillir un public BPI.

L'accès des BPI aux cours de français de l'ofij intervient beaucoup trop tardivement pour préparer l'intégration (8 mois en moyenne après la notification). Les rdv arrivent d'ailleurs au moment même où le BPI doit quitter le lieu d'hébergement, voir souvent après son orientation. Les personnes ne peuvent donc pas s'appuyer sur les seuls cours de l'OFII pour maîtriser la langue. De plus, les cours proposés par l'OFII sont insuffisants en nombre d'heures pour maîtriser la langue et ne sont pas toujours adaptés à des besoins de recherche d'emploi. Par ailleurs, les cours de français étant en entrée et sorties permanentes, il y a peu de progression dans la formule de cours qui est proposée. Dans ce cas, soit le cours est d'un niveau trop faible pour la personne, soit trop élevé.

Certains secteurs se plaignent de manquer de candidats alors que beaucoup de BPI qui sont expérimentés mais pas encore assez francophone.

- La reconnaissance des diplômes / reconnaissance des acquis et de l'expérience

Les attestations de comparabilité pour les diplômes nécessitent d'avoir son diplôme. Il n'y a pas comme dans d'autre pays de reconstitution du parcours professionnel et de certification. Les BPI ont dû quitter leur pays dans des situations d'urgence sans ces documents et la certification de leurs compétences reste très difficile.

Les professions médicales sont soumises à des conditions très dures d'accès et de pratique et des parcours très longs et très contraignants mal connus et donc les BPI sont mal informés et mal orientés alors que nous manquons de médecins. LES BPI sont donc en général orientés vers le travail en intérim, plus accessible dans de nombreux secteurs mais qui reste précaire et ne permet pas ou peu l'accès au logement.

- Précarité des récépissés pour l'accès à l'emploi des BPI avant l'obtention de leur CR ou CST

Les BPI peuvent mettre un certain nombre de temps avant d'accéder effectivement aux récépissés de demande de titre. La loi prévoit l'accès au récépissé dans un délai de 8 jours rarement appliqué par les préfetures. La multiplication des récépissés n'est pas favorable pour l'employeur pour proposer des contrats non précaires. A cela s'ajoute les ruptures de droits liés au renouvellement des titres de séjours : lorsque la CR ou la CST est en cours de fabrication et que le récépissé se termine (et que c'est une question de quelques jours ou quelques semaines) certaines préfetures ne délivrent pas de nouveaux récépissés. Il y a rupture droits très problématiques pour les personnes en situation d'emploi, celles touchant des droits chômage ou pour les personnes en formation.

- Non reconnaissance du permis de conduire

Les dispositions réglementaires (arrêté et circulaire 2012) sur l'échange des permis de conduire des BPI est méprisée très souvent par les préfetures qui ne permettent pas aux BPI d'échanger leur

permis, véritable frein à l'accès à l'emploi. Lorsqu'ils sont acceptés, les délais sont beaucoup trop longs pour permettre aux BPI de trouver un emploi nécessitant une mobilité géographique.

- Difficultés liées à la formation

L'accès à l'université nécessite de pouvoir justifier d'un baccalauréat. Les parcours universitaires sont longs et ne peuvent démarrer qu'à compter d'un niveau B2 en langue française.

L'éligibilité sur des contrats aidés est mal connue et peu exploitée alors qu'elle pourrait permettre une immersion professionnelle avec VAE sans trop d'investissement par l'employeur.

Il existe des formations de français à visée professionnelle organisées dans le cadre de Plan Départementaux d'Insertion. Elles sont toutefois trop peu nombreuses pour faire face aux besoins et inégalement réparties sur les territoires.

Les formations professionnalisantes n'incluent pas de composante d'apprentissage linguistique, elles sont alors difficiles d'accès.

- Difficultés lié à la proposition d'orientation vers le logement en territoire rural

Les propositions faites par différents acteurs pour l'accès au logement des réfugiés peut être parfois très éloignées des bassins d'emploi, freinant l'accès et le maintien dans l'emploi des BPI, faute de mobilité suffisante (cf permis de conduire). Ces personnes restent tributaires du RSA, freinant leur intégration. Les difficultés d'accès aux lieux d'accueil pour jeunes enfants dans ces territoires est également un frein important pour ces familles. De plus, spécifiquement concernant les lieux d'accueil du jeune enfant, les BPI n'ont pas toujours accès immédiatement à un numéro allocataire CAF leur permettant effectivement d'accéder à ces lieux d'accueil, indispensables pourtant pour le développement et l'intégration de l'enfant et permettant également aux parents de tisser un réseau social très faible jusque-là. De même, certains lieux d'accueil, n'acceptent pas les enfants dont aucun des parents ne travail et cela freine l'accès à l'emploi.

3. Propositions

- Ouvrir et développer l'apprentissage du français pendant la demande d'asile

Faciliter l'accès à l'apprentissage du français dès l'entrée sur le territoire, durant la procédure d'asile. Les cours de français doivent être dispensés dans les lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile ou a minima d'expérimenter les possibilités numériques : MOOC, applications, etc. On pourrait penser à la création d'une application smartphone avec méthodologie d'apprentissage du français adapté à chaque langue étrangère pertinente – gratuite si possible et mise à dispo des DA comme des réfugiés)

Cette ouverture permettrait à des personnes déboutées du droit d'asile de pouvoir être beaucoup mieux enclin à accepter un retour volontaire, avec de nouvelles compétences en cas de projet de retour au pays.

Il s'agit également de développer les propositions d'apprentissage de langue française adaptée à la recherche d'emploi pour être plus autonome sur le monde du travail.

- renforcer le nombre d'heure d'apprentissage français du CIR et adaptée aux réalités et besoins des BPI (et accélérer les délais d'accès).

- Rendre effectif le droit au travail pendant la demande d'asile, gage d'intégration beaucoup plus rapide lors de l'obtention du statut de protection.

Il s'agit notamment d'autoriser automatiquement l'accès au marché du travail des demandeurs d'asile, qui favoriserait notamment :

- l'autonomie financière des demandeurs d'asile et baisserait le budget de l'Etat, notamment sur l'ADA, le RSA et sur l'hébergement des demandeurs d'asile.
- l'apprentissage beaucoup plus rapide du français
- des sorties beaucoup plus rapides des dispositifs d'hébergement des demandeurs d'asile vers des logements autonomes.
- réduirait les troubles de santé mentales liées à la gestion de l'attente pendant la demande d'asile
- renforcerait le lien social des BPI, élément indispensable pour réussir l'intégration.

En tout état de cause, l'accès au marché du travail, prévu par la réglementation est beaucoup trop complexe et doit être assoupli pour permettre un accès effectif (comme le précise les textes européens)

- **Formations**

- Convention nationale signée entre l'Etat, les régions, les départements pour faciliter l'accès aux formations professionnelles des BPI, notamment sur l'IAE, prévoyant notamment des cours de français adapté à leur situation.
- Intégrer dans les formations professionnelles ou contrat d'apprentissage des cours de français.
- Développer les formations hygiène et sécurité qui sont nécessaires pour de nombreux emplois (bâtiment, restauration, nettoyage...) et favoriser l'apprentissage de la langue française orientée sur ces domaines. Les responsables d'entreprises du bâtiment consultés ne sont pas défavorables à recruter des réfugiés avec un niveau de français faible mais ils témoignent du problème que cela pose au niveau sécurité sur les chantiers quand le réfugié ne comprend pas les consignes de sécurité et se met en danger.
- Développer l'offre de cours de français à visée professionnelle avec une impulsion de l'Etat.

- **Développer un hébergement et un accès au logement pour l'accès ou le maintien dans l'emploi**

- Développer les propositions type AFPA : hébergement/langue française/formation professionnelle notamment pour les isolés et les jeunes de moins de 25 ans, sans ressources. Le développement de ce dispositif doit cependant être accompagné du renforcement d'un accompagnement social global au sein de ces centres, seule garantie de l'accès ou du maintien dans l'emploi des BPI (santé mentale, réunification familiale, sortie vers le logement, accès aux droits, accompagnement vers les modes de gardes...) ...) et/ou garantir l'accès à la Garantie Jeunes (avec adaptation pour l'apprentissage de la langue) pour les jeunes de moins de 25 ans
- Créer des conditions d'hébergement pour les jeunes BPI sans ressources et pour les isolés, notamment auprès de BPI qui n'ont pas été hébergés pendant leur demande d'asile (sortie de PADA, CAO) pour favoriser l'apprentissage de la langue et un accompagnement global qui pourrait être piloté par les CPH, sous réserve de crédits de financements.

- **Renforcement des acteurs de droit commun d'accompagnement à l'emploi**

- Poursuivre l'effort des pôles emploi dans l'accompagnement global en associant un TS spécialisé et un conseiller.
- Diagnostiquer le BPI dès l'obtention du statut pour mieux cibler la référence RSA (social ou emploi)

- Faciliter l'accès et développer les immersions professionnelles type PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel ou la PSDE (Prestation de Suivi dans l'Emploi) de Pôle emploi et en étendre la durée si besoin.
- Mettre en œuvre le plus précocement possible la reconnaissance de diplôme, l'activité bénévole au sein de structures qui correspondent au secteur professionnel de la personne si elle avait une expérience professionnelle antérieure.
- Développer des ateliers d'information sur le droit du travail, les contrats la relation employeur/salarié pour les BPI, adapté à un public allophone.
- développer l'accès des BPI aux SIAE (entrée progressive sur le marché du travail, maîtrise du code du travail et du fonctionnement du monde du travail en France, et formation qualifiante en français ou autre prévue) via le développement de liens plus réguliers et plus systématiques avec des entreprises d'un même territoire facilitant le retour à l'emploi durable des BPI. Le suivi de l'équipe permanente de la SIAE (encadrant technique et conseiller en insertion professionnelle) « vers » mais surtout « dans » l'emploi est un atout de taille pour les personnes mais aussi pour les entreprises qui bénéficient d'un tiers en cas de difficultés repérées (demande de formations complémentaires, difficultés liées à la santé, au logement par exemple...)
- favoriser les expérimentations autour de l'accompagnement des BPI par les acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique. Selon l'évaluation, les essayer.

- **Articulation des acteurs de l'emploi autour de l'intégration**

- Intégrer les CPH au niveau des plateformes départementales RSA et insertion ainsi que les acteurs associatifs.
- Piloter au niveau du territoire des plateformes insertions avec les grands acteurs de l'insertion pro (les grandes entreprises, pôle emploi, mission locale, IAE, Interim, dispositifs DA/REF...) : le développement du tourisme d'entreprises permettrait de mieux connaître les métiers des entreprises locales. Favoriser la mobilité et cartographier les bassins d'emploi + former les entreprises aux besoins des BPI
- Intégrer la société civile pour le réseautage dès le début de l'accompagnement des BPI et développer les tutorats ou parrainages par des bénévoles professionnels, comité d'universitaires, réfugiés intégrés professionnellement...

- **Favoriser l'accès au statut d'autoentrepreneur pour les BPI**

Développer la création d'entreprise notamment dans les secteurs du commerce, restauration ou bâtiment.

- **Développer l'accès des enfants de réfugiés aux lieux d'accueil du jeune enfant**

Les parents doivent pouvoir bénéficier d'un lieu d'accueil pour leur enfant pour leur permettre de suivre les cours de français dans le cadre du CIR. Cet accès est d'autant plus important lorsque les parents sont en recherche d'emploi. Les familles BPI doivent pouvoir, et le plus tôt possible bénéficier d'un numéro allocataire CAF pour que les lieux d'accueil acceptent les enfants de BPI (trop long pour l'urgence que représente la recherche d'emploi à la sortie des lieux d'hébergement). Plus globalement, il s'agirait de mettre en place une politique volontaire de l'Etat afin de permettre aux familles, notamment monoparentales d'accéder à ces dispositifs de formations : formations proposant des lieux adaptés et dédiés aux enfants/ prise en compte des horaires décalés....